

Arras, le 17 décembre 2019

## Pose de la première pierre du nouveau centre d'examen du permis « poids lourds » de Dainville

**Pour assurer l'examen des permis « poids lourds »**, l'État (Direction départementale des territoires et de la mer) s'appuie sur trois centres situés dans le département à Saint-Laurent-Blangy, Marck-en-Calais et Le Portel. Le centre principal de Saint-Laurent-Blangy concentre à lui seul 65 % de l'activité du département, soit 1 983 candidats en 2018. Il est distant de plus de cent kilomètres des deux autres.

Fin 2018, la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) a signifié sa volonté de mettre un terme à la convention de location du centre de Saint-Laurent-Blangy au 31 décembre 2019. La recherche d'un nouveau terrain s'est concentrée sur le périmètre de la CUA afin de garantir l'accès des candidats des auto-écoles du sud du département. Un terrain, dont la topographie, la qualité des sols et les contraintes d'urbanisme sont adaptées à cet usage, a été choisi sur la **commune de Dainville**.

Le mercredi 18 décembre à 9h30, **Fabien SUDRY**, préfet du Pas-de-Calais, en présence **d'Emmanuel BARBE**, Délégué interministériel à la sécurité routière, de **Pascal LACHAMBRE**, président de la CUA, et de **Françoise ROSSIGNOL**, maire de Dainville, posera la première pierre du nouveau centre d'examen du permis « poids lourds » de Dainville.

Les travaux, visant à permettre l'accès à la parcelle enclavée, devraient être achevés par la CUA en décembre 2019. Le coût d'aménagement de la piste « poids lourds », sous maîtrise d'ouvrage de l'État, est estimé à **1 146 000 € TTC**.

Cet aménagement comprend : clôtures, espaces verts et paysagers, gestion des eaux pluviales, accès piétons et véhicules, stationnements publics et privés. Au regard de la configuration du site, la piste « poids lourds » nécessite une voie de desserte et une aire de retournement.

Les eaux usées seront traitées par un système d'assainissement dédié. L'éclairage des pistes est prévu. La signalisation du cheminement des personnes à mobilité réduite sera conforme aux règles d'accessibilité. Une vidéosurveillance est à l'étude. Enfin, le projet intègre des surfaces libres pour l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'essences locales conformément au plan local d'urbanisme.